

**PROPOSITION D'ORGANISATION
A L'ATTENTION DES PROFESSEURS PRINCIPAUX
POUR L'ADMISSION D'UN ELEVE A L'ATELIER-RELAIS**

CHRONOLOGIE		DEMARCHES A SUIVRE
A V A N T	Début de l'année scolaire	1. Présentation de l'atelier-relais aux élèves des classes de 6^{ème} et 5^{ème} afin d'éviter la stigmatisation au moment du départ du 1 ^{er} élève.
	Semaine 3 avant le début de session de l'atelier-relais	2. Repérage des élèves pouvant bénéficier d'un séjour à l'atelier-relais par le professeur principal et son équipe pédagogique.
	Semaine 3 avant le début de session de l'atelier-relais	3. Constitution du dossier complet de l'élève consentant : <ul style="list-style-type: none"> • 1 fiche de renseignements administratifs à remplir par le P.P. et l'élève • les fiches de signalement remplies par chaque membre de l'équipe pédagogique • l'emploi du temps de l'élève • une copie de ses derniers relevés de notes ou bulletins trimestriels
	Semaine 2 avant le début de session de l'atelier-relais	4. Remise des dossiers complets aux chefs d'établissements en vue de la commission d'admission, qui les transmettront à l'équipe de l'atelier relais.
	Semaine 1 avant le début de session de l'atelier-relais	5. Rencontres individuelles avec le référent-atelier de l'élève. 6. Invitation à la réunion de présentation de tous les acteurs de l'atelier-relais aux familles des élèves, animée par l'association Ecole et famille - en soirée.
P E N D A N T	Milieu de session	7. Réunion avec l'équipe de l'atelier-relais pour travailler en collaboration sur les objectifs individuels de l'élève - le lundi de 17h15 à 19h15.
	Fin de session	8. Préparation du retour de l'élève : <ul style="list-style-type: none"> • discussion avec la classe • rassemblement des documents informant l'élève sur ce qui s'est passé de fondamental en cours en son absence.
	Dernière semaine de la session / 1 ^{ère} semaine du retour	9. Organisation d'une réunion entre l'équipe pédagogique du collège et l'équipe de l'atelier relais pour préparer le retour de l'élève.
A P R E S	Du retour au collège à la fin de l'année scolaire	10. Suivi de l'élève : modalités à définir ensemble